

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	08

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 10 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : ARNAUD Guillaume, BRUN Didier, SOULE ARTOZOUL Rosa, MARIA Jean-Michel, IGLESIAS Marie-Christine, MAUPOME Brigitte, JULIER Norbert

Absent : CIEMNIEWSKI Benjamin

Secrétaire de séance : IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2025

DATE DE L'AFFICHAGE

04 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2025-09

**Vote des
Subventions 2025**

Monsieur le Maire, propose à son conseil municipal de décider du montant des subventions de l'exercice 2025 attribuées pour le fonctionnement des associations.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations citées ci-dessous :

Associations	Montant
Les Pitchouns de Sailhan	1000 €
Comité des fêtes « Es de Sailho »	1000 €
Les Amis du Moulin de la Mousquère	500 €
RPI école maternelle Saint Lary Soulan	160 €
RPI école primaire Vielle Aure	200 €
Pompiers Saint Lary Soulan	100 €
La Gaule Auroise	50 €
Les Restos du Cœur	150 €
Société Intercommunale de Chasse	50 €
COS Saint Lary Soulan	100 €
VTT Club Aurois	50 €
TOTAL	3360 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire
Didier BRUN

